

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Dernière Heure | 20 avril 2020

Volume 2 no 54 – 20 avril 2020

Coronavirus (COVID-19)

Arrêté ministériel touchant le personnel de la fonction publique

Le SPGQ a été informé de l'application plus large d'un arrêté ministériel touchant les employés de la fonction publique, dont le personnel professionnel. Celui-ci permettra de redéployer certaines personnes vers le milieu de la santé.

Selon l'arrêté, malgré les dispositions de la convention collective, une personne peut être redéployée dans une autre fonction ou dans un autre lieu, selon les besoins, même si le niveau d'emploi applicable à celle-ci n'est pas respecté.

Ainsi, le gouvernement peut assigner un employé dans une autre fonction ou dans un autre lieu de travail sans avoir à respecter le niveau d'emploi ni les dispositions de la convention collective. La convention collective du réseau de la santé s'appliquera à vous, mais votre traitement habituel sera maintenu.

Le Secrétariat du Conseil du trésor a toutefois précisé au SPGQ qu'il comptait privilégier le volontariat pour l'instant. Les trois secteurs visés sont les suivants : les ressources humaines, l'entretien ménager et l'entretien des bâtiments. Les besoins se trouvent dans les régions suivantes : Laval, Montréal, Laurentides, Lanaudière et Montérégie. La prestation de travail pourrait être effectuée en télétravail dans certains cas. Les personnes redéployées n'auront pas droit aux services de garde prévus pour les travailleurs nécessaires aux activités indispensables.

Certaines personnes redéployées pourraient avoir droit aux « primes COVID-19 » de 4 % ou 8 % selon les tâches qui leur seront confiées.

Si vous avez des questions ou si vous vivez des problèmes relativement à cet arrêté ministériel, communiquez les conseillers attitrés à la fonction publique à l'adresse accueil.rt@spgq.qc.ca ou au 1 800 463-5079.

L'arrêté ministériel est déjà publié sur la page [Coronavirus \(COVID-19\)](#) dès que nous l'aurons reçu.

Le SPGQ vous informe

La situation évolue rapidement. Le SPGQ vous invite à consulter la page suivante [Coronavirus \(COVID-19\)](#) pour demeurer informé des plus récents développements. N'hésitez pas à communiquer avec votre délégué ou avec le SPGQ pour toute question que vous pourriez avoir à ce sujet. Notez cependant que compte tenu du volume de demandes, le temps de réponse du SPGQ pourrait être plus long qu'à l'habitude. Merci de votre compréhension!